

JE ME LIGUE CONTRE LE CANCER 2024

Règlement général

Article 1 : Organisation

La Ligue contre le cancer de Haute-Garonne organise dans le cadre d'octobre Rose, une épreuve pédestre mixte de 10 et 5 kms pour les adultes et de 1km pour les enfants, une marche solidaire de 5km et une balade à moto depuis la **base de loisirs des Argoulets de Toulouse** en date du **dimanche 6 octobre 2024**. Ainsi qu'une épreuve alternative en distanciel réalisable depuis chez soi ou dans son quartier (course ou marche sans limite de distance)

Il s'agit de la 10^{ème} édition de la course « Je Me Ligue contre le Cancer ! ».

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité et mesures sanitaires obligatoires mises en place le jour de la manifestation. Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

Article 2 : Programmes

2-1 Epreuves en présentiel

Les départs et arrivées s'effectueront sur le village de course situé :

Tennis des Argoulets, 29 rue de Rabastens 31500 Toulouse

08h00 – Ouverture du village au public

08h45 - Echauffement collectif 10 km

09h00 – Départ course 10 km

10h00 – Podium 10 km

10h45 – Echauffement collectif 5km course

11h00 – Départ course 5 km

11h30 – Podium 5 km

13h00 – Départ Rando Moto

14h00 - Echauffement course 1 km

14h10 - Départ course 1 km

14h20 - Podium course 1 km

14h45 - Echauffement Marche 5 km

15h00 - Départ Marche 5 km

16h30 - Fermeture des stands

17h00 - Fermeture du village

Le temps de course est limité à 1h30 pour le 5km allure libre et à 2h pour le 10km. Les épreuves ne sont pas chronométrées.

Rando moto : Balade de 1 à 2h dans les alentours de Toulouse avec pause-café à mi-parcours offerte par l'association "Une rose un espoir".

2-2 Epreuve en distanciel

La participation est libre, l'épreuve se déroulera sur l'entièreté du week-end (du Samedi 5 Octobre 9h00 jusqu'au Dimanche 6 Octobre 18h00). Chaque participant réalisera la distance qu'il souhaite sans contrainte de temps ni de parcours, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Article 3 : Modalités d'inscription

Un tee-shirt sera offert aux 10000 premiers inscrits pour les épreuves 1km, 5km et 10km adultes. Des T-shirts grande taille seront remis aux participants de la balade à Motos au moment du départ.

Un dossard numérique sera envoyé par email à tous les inscrits pour l'épreuve en distanciel

3-1 Inscription individuelle

3-1-1 Epreuve en présentiel

Sur **internet** jusqu'au jeudi 03/10/24 à 11h59 <https://jemeliguecontrelecancer.net>

Le nombre de participants par épreuve est limité. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date butoir

Permanence retrait dossards : **À VENIR**

3-1-2 Epreuve en distanciel

Sur **internet** jusqu'au vendredi 04/10/24 à 23h59 <https://jemeliguecontrelecancer.net> sans limite de participant.

Les permanences retrait T-shirts et dossards sont les mêmes que pour les épreuves en présentiel (pas d'envoi par la poste)

3-2-3 Tarifs d'inscription

		Jusqu'au 03/10	Sur place (dans la limite des places disponibles)
10km Course Non chronométrée (+ de 16 ans)	Adulte et enfant de plus de 16 ans (nés avant le 6/10/2008)	14 €	17 €
Balade Moto	Balade à moto animée par l'association une Rose Un Espoir	11 €	14 €
Epreuve en Distanciel	Je ne peux pas me déplacer. Je participe depuis chez moi. Pas de limite d'âge	10 €	10 €
5km Course Non chronométrée (+ de 12 ans)	Adulte et enfant de plus de 12 ans (nés avant le 6/10/2012)	10 €	13 €
Marche 5Km Non chronométrée (+ de 16 ans)	Adulte et enfant de plus de 16 ans (nés avant le 5/10/2008)	10 €	13 €
Marche 5Km Non chronométrée (5/16 ans)	Enfant né entre le 7/10/2008 et le 7/10/2019	5 €	7€
Course Enfants 1km (5/12ans)	Enfants de 5 à 12 ans (nés entre 2012 et 2019)	5 €	7 €

Des frais de gestion sont à prévoir pour chaque inscription. 100% des engagements (hors frais de gestion) + les dons éventuels associés seront reversés à la Ligue contre le cancer de la Haute-Garonne afin de financer ses missions (recherche médicale, accompagnement des patients, promotion des dépistages). Il ne sera procédé à aucun remboursement.

3-2 Inscription Groupe – A partir de 10 personnes

Demandé votre accès au module groupe par mail : evenement.cd31@ligue-cancer.net

CLOTURE DES INSCRIPTIONS GOUPEES LE 24/09/24 à 23h59.

Le nombre de place est limité par épreuves.

Facturation, retrait des dossards et t-shirts groupés. Les frais de gestion sont offerts pour tous les groupes supérieurs à 10personnes.

Permanences Retrait Dossards groupes :

Maison de la Ligue contre le cancer, 136 Route d'Espagne, 31100 Toulouse.

– Mardi 01/10 de 09h30 à 17h

Tarifs d'inscription Groupe

Course 10km Non chronométrée (+ de 16 ans)	Adulte et enfant de plus de 16 ans (nés avant le 6/10/2008)	14 €
Rando Moto	Balade à moto animée par l'association une Rose Un Espoir	11 €
Epreuve en Distanciel	Je ne peux pas me déplacer. Je participe depuis chez moi. Pas de limite d'âge	10 €
Course 3km Non chronométrée (+ de 12 ans)	Adulte et enfant de plus de 12 ans (nés avant le 6/10/2012)	10 €

Marche 3Km Non chronométrée (+ de 16 ans)	Adulte et enfant de plus de 16 ans (nés avant le 5/10/2008)	10 €
Marche 3Km Non chronométrée (5/16 ans)	Enfant né entre le 7/10/2008 et le 7/10/2019	5 €
Course Enfants 1km (5/12ans)	Enfants de 5 à 12 ans (nés entre 2012 et 2019)	5 €

La visibilité sur le tee-shirt de course « Je Me Ligue contre le Cancer ! » est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les groupes et leurs membres ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur groupe/entreprise sur le tee-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès de la Ligue contre le cancer 31 et obtenu son autorisation.

Les groupes sont invités à rendre visible leur appartenance au travers de tout autre accessoire : casquette, bandeau, foulard, drapeau, déguisement, etc.

Article 4 : Justificatif

Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, le certificat médical n'est pas obligatoire. Pour autant, compte tenu de la situation sanitaire actuelle lié au Covid 19, certains documents justificatifs seront susceptibles d'être demandé pour accéder au village de course. Pour les mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire (cf. Annexe 1).

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation. Le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut être cédé à une tierce personne.

Article 7 : Assurance

La Ligue contre le cancer 31 dans le cadre de l'épreuve pédestre « Je Me Ligue contre le Cancer », a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants.

Individuelle Accident : L'organisateur recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

La sécurité médicale sera assurée par un service de protection civile agréé.

Article 8 : Résultat et classement

Les participants du 1km, 5kms marche/course et 10kms se verront attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

Article 9 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour l'épreuve de 5km et de 2h pour l'épreuve de 10km. La course « Je Me Ligue contre le Cancer ! » est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits. Vélos, trottinettes, poussettes sont interdits sur le parcours pendant la manifestation à l'exception des poussettes pour les parents sur la marche. Les chiens sont autorisés pour la marche à condition d'être tenus en laisse courte.

Article 10 : Annulation

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 11 : Image et communication

Utilisation d'image : Tous les participants autorisent les organisateurs de l'opération JE ME LIGUE CONTRE LE CANCER du 6 octobre 2024 ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation (réseaux sociaux par exemple), sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters.

Conformément à la LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le participant bénéficie de l'exercice direct des droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui le concernent en s'adressant : LIGUE CONTRE LE CANCER 31 – 136 Route d'Espagne, 31100 Toulouse.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

ANNEXE 1 – DECHARGE PARENTALE

Je, soussigné M. ou Mme

autorise mon enfant mineur.....

à participer à la manifestation sous mon entière responsabilité.

J'ai pris connaissance du règlement et je l'accepte.

Date/...../ 2024

Signature